

NOTE TECHNIQUE

Projet de création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) Commune de Boucau – Pyrénées-Atlantiques

Table des matières

1. OBJET DE LA NOTE.....	3
2. CONTEXTE TERRITORIAL	3
3. CADRE JURIDIQUE	3
4. OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	4
4.1 Renforcer la coordination territoriale	4
4.2 Développer la prévention	4
4.3 Améliorer la tranquillité publique	4
4.4 Structurer une stratégie pluriannuelle.....	4
5. AXES PRIORITAIRES RETENUES.....	4
5.1 AXE 1 – Prévention de la délinquance et accompagnement des jeunes	4
5.2 AXE 2 – Violences intrafamiliales (VIF).....	5
5.3 AXE 3 – Sécurité routière	5
5.4 AXE 4 – Incivilités et voisinage	6
6 ORGANISATION ET GOUVERNANCE.....	6
6.1 Instance plénière.....	6
6.2 Comité restreint	7
6.3 Groupes de travail thématiques.....	7
7 PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE	7
7.1 Étape 1 – Validation politique	7
7.2 Étape 2 – Mise en place de la gouvernance.....	7
7.3 Étape 3 – Diagnostic local de sécurité.....	7
7.4 Étape 4 – Élaboration du plan d’actions.....	7
7.5 Étape 5 – Installation officielle	7
7.6 Étape 6 – Mobilisation des financements	8
7.7 Étape 7 – Déploiement opérationnel	8
8 CALENDRIER PREVISIONNEL.....	8
9 SOURCES ET STRATEGIES DE FINANCEMENT	9
9.1 Sources de financement potentielles.....	9
9.2 Stratégie de financement.....	9
10 EVALUATION ET SUIVI	9
10.1 Indicateurs de suivi.....	9
10.2 Indicateurs d’impact.....	10
10.3 Modalités d’évaluation.....	10
11 FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS.....	10
12 RECOMMANDATIONS	11
13 CONCLUSION	11

1. OBJET DE LA NOTE

La présente note technique a pour objet de présenter les éléments justifiant la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sur le territoire de la commune de Boucau, ainsi que les modalités de mise en œuvre, de gouvernance et de financement du dispositif.

Cette démarche vise à structurer une politique locale de sécurité et de prévention adaptée aux réalités territoriales de Boucau et aux besoins identifiés par les acteurs institutionnels et associatifs.

2. CONTEXTE TERRITORIAL

Boucau, commune de 9 000 habitants située dans les Pyrénées-Atlantiques, connaît une situation spécifique liée à sa position géographique et à son tissu urbain. Plusieurs problématiques nécessitent une coordination renforcée entre les différents acteurs locaux :

- Montée des incivilités (actes de délinquance, nuisances sonores, conflits dans l'espace public) ;
- Tensions de voisinage, notamment dans les secteurs à forte densité locative ;
- Problématiques liées à la jeunesse (primo-délinquance) ;
- Violences intrafamiliales ;
- Enjeux de sécurité routière (trafic de transit, vitesse excessive) ;
- Nécessité d'améliorer la prévention et la tranquillité publique dans un contexte de croissance démographique.

À ce jour, aucun CLSPD n'existe sur le territoire intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, ce qui conduit la commune à engager la mise en place d'un CLSPD communal permettant :

- une gouvernance locale structurée ;
- une meilleure coordination partenariale ;
- un accès facilité aux financements de l'État et des partenaires institutionnels.

3. CADRE JURIDIQUE

Le CLSPD est prévu par les dispositions du Code de la sécurité intérieure, notamment les articles L132-4 à L132-7.

Le Maire de Boucau :

- anime la politique locale de prévention de la délinquance ;
- coordonne les actions menées sur le territoire communal ;
- préside le CLSPD.

Le CLSPD constitue l'instance de concertation et de coordination entre :

- les services de l'État ;
- les forces de sécurité (gendarmerie, police municipale) ;
- les acteurs sociaux ;
- les associations ;
- les bailleurs sociaux (Office 64 de l'habitat, autres) ;
- les établissements scolaires ;
- les partenaires institutionnels.

4. OBJECTIFS STRATEGIQUES

4.1 Renforcer la coordination territoriale

- Structurer les échanges entre partenaires ;
- Améliorer la circulation de l'information ;
- Favoriser les réponses concertées.

4.2 Développer la prévention

- Prévenir l'entrée dans la délinquance ;
- Renforcer l'accompagnement des publics vulnérables ;
- Développer des actions éducatives et de médiation.

4.3 Améliorer la tranquillité publique

- Réduire les incivilités ;
- Prévenir les conflits de voisinage ;
- Renforcer le vivre-ensemble.

4.4 Structurer une stratégie pluriannuelle

- Définir des priorités ;
- Évaluer les actions ;
- Sécuriser les financements.

5. AXES PRIORITAIRES RETENUES

5.1 AXE 1 – Prévention de la délinquance et accompagnement des jeunes

Objectifs :

- Prévenir les conduites à risque ;
- Renforcer le lien éducatif ;
- Prévenir le décrochage et les situations de rupture.

Actions envisagées :

- Médiation sociale ;
- Interventions en milieu scolaire ;
- Actions de citoyenneté ;

- Prévention des addictions ;
- Accompagnement parental ;
- Chantiers éducatifs.

Partenaires :

- Éducation nationale ;
- CAF ;
- Mission locale ;
- Associations jeunesse ;
- Forces de sécurité.

5.2 AXE 2 – Violences intrafamiliales (VIF)

Objectifs :

- Améliorer le repérage des situations ;
- Renforcer l'accompagnement des victimes ;
- Structurer le partenariat institutionnel.

Actions envisagées :

- Formation des professionnels ;
- Désignation d'un référent VIF ;
- Sensibilisation du public ;
- Accompagnement psychologique ;
- Partenariats spécialisés.

Partenaires :

- ARS ;
- Département ;
- Associations d'aide aux victimes ;
- Gendarmerie ;
- Parquet.

5.3 AXE 3 – Sécurité routière

Objectifs :

- Réduire les comportements à risque ;
- Sensibiliser les publics ;
- Sécuriser les axes accidentogènes.

Actions envisagées :

- Campagnes de prévention ;
- Interventions scolaires ;
- Diagnostics voirie ;
- Actions alcool/stupéfiants/vitesse ;
- Opérations de sensibilisation.

Partenaires :

- Préfecture ;
- Sécurité routière ;
- Gendarmerie ;
- Établissements scolaires.

5.4 AXE 4 – Incivilités et voisinage

Objectifs :

- Réduire les tensions du quotidien ;
- Développer la médiation ;
- Prévenir les conflits de voisinage.

Actions envisagées :

- Conseils de quartier ;
- Médiation sociale ;
- Travail avec les bailleurs sociaux ;
- Campagnes de sensibilisation ;
- Rappel à l'ordre ;
- Traitement des troubles de tranquillité publique.

Partenaires :

- CCAS ;
- Bailleurs sociaux ;
- Associations de médiation ;
- Forces de sécurité.

6 ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Le CLSPD sera structuré autour de plusieurs instances.

6.1 Instance plénière

Composition :

- Maire ;
- Élus ;
- Préfecture ;
- Forces de sécurité ;
- Partenaires institutionnels ;
- Associations.

Missions :

- Définir les orientations ;
- Valider le plan d'actions ;
- Évaluer les résultats.

Fréquence :

- 1 réunion annuelle.

6.2 Comité restreint

Missions :

- Pilotage opérationnel ;
- Suivi des actions ;
- Coordination des partenaires.

Fréquence :

- Réunions trimestrielles.

6.3 Groupes de travail thématiques

4 groupes :

1. Jeunesse ;
2. Violences intrafamiliales ;
3. Sécurité routière ;
4. Incivilités.

7 PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE

7.1 Étape 1 – Validation politique

- Délibération du Conseil municipal ;
- Désignation d'un élu référent.

7.2 Étape 2 – Mise en place de la gouvernance

- Mobilisation des partenaires.

7.3 Étape 3 – Diagnostic local de sécurité

- Collecte des données ;
- Analyse territoriale ;
- Hiérarchisation des problématiques.

7.4 Étape 4 – Élaboration du plan d'actions

- Rédaction des fiches actions ;
- Définition des indicateurs ;
- Planification des interventions.

7.5 Étape 5 – Installation officielle

- Arrêté municipal ;
- Réunion plénière d'installation.

7.6 Étape 6 – Mobilisation des financements

- Montage des dossiers ;
- Demandes de subventions.

7.7 Étape 7 – Déploiement opérationnel

- Lancement des premières actions ;
- Suivi et évaluation.

8 CALENDRIER PREVISIONNEL

Période	Actions
Mois 1	Validation politique (délibération du Conseil municipal, désignation d'un élu référent)
Mois 2	Mise en place de la gouvernance (nomination du coordinateur, mobilisation des partenaires)
Mois 3-4	Réalisation du diagnostic local de sécurité (collecte des données, analyse territoriale, hiérarchisation des problématiques)
Mois 5-6	Élaboration du plan d'actions (rédaction des fiches actions, définition des indicateurs, planification des interventions)
Mois 7	Installation officielle du CLSPD (arrêté municipal, réunion plénière d'installation)
Mois 8-9	Mobilisation des financements (montage des dossiers, demandes de subventions auprès de l'État, du Département, de la CAF, etc.)
Mois 10-12	Déploiement opérationnel des premières actions, suivi et évaluation

9 SOURCES ET STRATEGIES DE FINANCEMENT

9.1 Sources de financement potentielles

- **État :**
 - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – financement d’actions et de postes ;
 - Subventions de la Préfecture.
- **Collectivités territoriales :**
 - Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (politiques de prévention, jeunesse, VIF) ;
 - Communauté d’Agglomération du Pays Basque (actions de cohésion sociale) ;
 - Commune de Boucau (budget municipal, contribution en nature).
- **Autres partenaires :**
 - CAF (accompagnement parental, actions jeunesse) ;
 - ARS (prévention des addictions, santé mentale) ;
 - Bailleurs sociaux (médiation, tranquillité résidentielle) ;
 - Fondations privées (appels à projets locaux).

9.2 Stratégie de financement

- Solliciter le FIPD chaque année pour les actions prioritaires ;
- Mutualiser les moyens avec la Communauté d’Agglomération et le Département ;
- Rechercher des cofinancements croisés pour chaque action ;
- Valoriser les contributions en nature (mise à disposition de salles, temps agents, etc.).

10 EVALUATION ET SUIVI

10.1 Indicateurs de suivi

- Comptes rendus de réunions des comités restreints ;
- Nombre de partenaires participants ;
- Nombre d’actions mises en œuvre ;
- Taux de réalisation du plan d’actions.

10.2 Indicateurs d'impact

- Évolution du nombre d'incivilités signalées (source : police municipale, gendarmerie) ;
- Évolution du nombre de faits de délinquance (source : gendarmerie) ;
- Nombre de jeunes accompagnés ;
- Nombre de victimes de VIF orientées et accompagnées ;
- Résultats des enquêtes de satisfaction et de sentiment d'insécurité.

10.3 Modalités d'évaluation

- Bilan annuel présenté en instance plénière ;
- Rapport d'activité semestriel transmis à la Préfecture et aux partenaires financeurs ;
- Réunion de mi-parcours pour ajuster les actions si nécessaire ;
- Enquête de perception auprès des habitants (sentiment d'insécurité, qualité du cadre de vie) ;
- Évaluation externe possible tous les 3 ans.

11 FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Facteur	Description
Volonté politique forte	Engagement du Maire et des élus dans la durée
Mobilisation des partenaires	Participation active de tous les acteurs concernés
Coordination opérationnelle	Présence d'un coordinateur dédié, reconnu par tous
Diagnostic partagé	Données objectives acceptées par l'ensemble des partenaires
Actions concrètes et visibles	Résultats tangibles pour la population

Facteur	Description
Financements pérennes	Sécurisation budgétaire pluriannuelle
Communication	Information régulière des habitants et des partenaires
Évaluation continue	Ajustement des actions en fonction des résultats

12 RECOMMANDATIONS

1. **Procéder sans délai** à la délibération du Conseil municipal pour lancer la procédure de création du CLSPD.
2. **Mobiliser les partenaires institutionnels** dès la phase de préparation, afin de garantir leur adhésion au projet.
3. **Réaliser un diagnostic local de sécurité** partagé, fondé sur des données objectives et une analyse territoriale fine.
4. **Privilégier des actions concrètes et visibles** dès la première année, afin de créer une dynamique positive et de légitimer le dispositif auprès de la population.
5. **Prévoir un budget pluriannuel** et sécuriser les financements dès la première année, en sollicitant notamment le FIPD.
6. **Mettre en place un système d'évaluation** simple mais rigoureux, pour ajuster les actions et justifier les financements.

13 CONCLUSION

La création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur la commune de Boucau constitue une réponse adaptée et structurante aux enjeux de tranquillité publique et de prévention identifiés sur le territoire.

Ce dispositif permettra de :

- **Coordonner** l'ensemble des acteurs locaux autour d'une stratégie commune ;
- **Mobiliser** des financements dédiés, notamment ceux de l'État (FIPD) ;
- **Mettre en œuvre** des actions concrètes et évaluables ;
- **Améliorer** durablement le cadre de vie et le sentiment de sécurité des habitants.

La mise en place du CLSPD s'inscrit dans une démarche partenariale, pragmatique et progressive, respectueuse des compétences de chacun et ouverte aux évolutions du territoire.

Au-delà des objectifs opérationnels, ce dispositif vise à **renforcer le lien social** et à **promouvoir une culture partagée de la prévention**, fondée sur la confiance entre les institutions, les professionnels de terrain et les habitants. En agissant en amont des difficultés, en soutenant les familles et en offrant des perspectives aux jeunes, le CLSPD contribuera à faire de Boucau une commune plus sûre, plus solidaire et plus apaisée.

La réussite de cette initiative reposera sur l'engagement de tous les acteurs concernés – élus, services de l'État, forces de sécurité, associations, bailleurs sociaux, établissements scolaires, professionnels de santé et citoyens – et sur une volonté politique constante de faire de la prévention et de la tranquillité publique une priorité partagée.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la commune de Boucau ;
- D'adopter les axes stratégiques et le plan d'actions présentés dans ce rapport ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du CLSPD ;
- De solliciter les financements auprès de l'État, du Département des Pyrénées-Atlantiques, de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque et de tout partenaire concerné.

Rapport élaboré par Xavier Davard, adjoint à la sécurité, prévention et cohésion sociale, en concertation avec la Police Municipale.

Date :

Visa du Maire : _____